

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2024

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° 81

présenté par
Mme Bonnet

à l'amendement n° 42 de M. François

ARTICLE PREMIER

Au début de l’alinéa 2, ajouter les mots :

« Le recours à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.